

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 706-2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 706-2024 créant une réserve financière pour la pérennité et l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures municipales

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 14^e jour de novembre 2024.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 14 novembre 2024, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de novembre 2024.



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier**